

Nouméa, le 03 août 2020

CONSEQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR LES INVESTISSEMENTS REALISES PAR LES ENTREPRISES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Introduction

L'impact de la crise du Covid-19 sur les résultats d'exploitation et la trésorerie à court terme des entreprises a fait l'objet de nombreuses communications et différentes mesures ont été prises pour en atténuer les effets (report des échéances bancaires, Prêts Garantis par l'Etat, etc.).

Cependant, qu'en est-il de l'impact de cette crise sur l'investissement ? les entreprises continuent-elles à investir durant cette période difficile ? Le nécessaire a-t-il été fait pour aider les entreprises à mener à terme les programmes d'investissement lancés avant la crise mais non encore achevés ? Des mesures d'accompagnement ont-elles été prises pour encourager les entreprises qui continuent à investir malgré la crise ?

La présente note passe en revue les difficultés concrètes rencontrées par les entreprises calédoniennes qui continuent à investir, illustre ces difficultés par des exemples et propose des solutions pour les accompagner durant cette période de crise.

1. Perte brutale de chiffre d'affaires : Comment trouver des fonds propres ou un crédit pour investir ?

La crise du Covid 19 a frappé durement de nombreux secteurs, au premier rang desquels les compagnies aériennes locales comme AIRCALIN, AIRCAL ou AIR LOYAUTE, les hôtels qui dépendent d'une clientèle essentiellement internationale (Méridien, Château Royal, etc.), les prestataires et sous-traitants du secteur du tourisme, ceux de l'aéroport, etc.

La perte brutale de chiffre d'affaires a engendré au sein des entreprises concernées une crise de trésorerie compensée à court terme par des facilités telles que des reports d'échéances ou l'octroi de prêts garantis par l'Etat.

Mais comment investir dans ce contexte ? Comment établir un budget prévisionnel et convaincre une banque de vous octroyer un prêt à long terme quand la survie de l'entreprise est menacée ?

On oublie souvent que dans le monde de l'entreprise, investir n'est pas un luxe mais une nécessité pour assurer l'avenir et créer ou maintenir les emplois.

L'acquisition d'un nouvel avion pour une compagnie aérienne ou d'une nouvelle ligne de production pour un industriel constituent des investissements stratégiques pour les 15 à 20 ans à venir. Ne plus investir, même en période de crise, peut contrairement à ce que l'on peut penser, aggraver les difficultés d'une entreprise et mener à sa fin.

Exemples :

- Des crédits bancaires, accordés avant la crise, sont actuellement revus à la baisse, voire annulés, obligeant les porteurs de projets à remettre en question leur programme d'investissement alors qu'ils ont déjà payé en amont les études nécessaires à leur validation.
- S'agissant de nouveaux projets, les banques peuvent être amenées à solliciter plus de fonds propres pour réduire leur exposition : l'intervention de société de capital investissement doit alors pouvoir être rapide et se faire à des conditions financières raisonnables pour permettre l'équilibre financier du projet.
- Des agréments de défiscalisation sont assortis de conditions de réalisation qui nécessitent, en période de crise, un assouplissement indispensable pour pouvoir trouver des investisseurs fiscaux prêts à apporter leurs fonds propres aux projets.

Mesures proposées :

- Interventions en fonds propres de sociétés de capital investissements ou de la BPI à des conditions plus favorables avec un traitement accéléré des dossiers,
- Facilitation de la transformation des prêts PGE en prêts à long terme, à des conditions financières connues d'avance et avantageuses pour les entreprises,
- Bienveillance et accélération par les administrations concernées, du traitement des dossiers en cours qu'il s'agisse de nouveaux projets ou de la révision de décisions d'agréments déjà délivrées pour des projets qui subissent l'impact de la crise.

Il est impératif que l'ensemble de l'écosystème qui participe au financement des investissements productifs des entreprises (**banques, mais aussi organismes de participation en fonds propres, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et services de l'Etat pour la mise en œuvre ou l'aménagement des dispositifs d'aides directes, subventions et de défiscalisation**) fasse preuve en cette période de crise **d'assouplissement et de réactivité dans le traitement des dossiers.**



2. Difficultés à trouver les investisseurs en défiscalisation

La crise du Covid-19 impacte fortement la recherche des investisseurs fiscaux. Comment rassurer ces derniers sur la bonne fin d'un projet et sur les risques de remise en cause de l'avantage fiscal lorsque le projet est soumis à des contraintes d'exploitation devenues trop strictes en temps de crise dans le cadre des agréments qui sont délivrés ?

Exemples :

La compagnie AIRCALIN, qui est en cours de renouvellement de sa flotte de 4 avions, a pris livraison de deux nouveaux Airbus A 330neo financés en défiscalisation en 2019. Elle doit encore prendre livraison de deux Airbus A 320neo, l'un au mois de novembre 2020 et le second au mois de septembre 2023, AIRCALIN ayant réussi à repousser de trois ans la livraison du quatrième appareil en raison de la crise. L'intervention des investisseurs en défiscalisation est cruciale pour la compagnie, ces derniers devant apporter près de 2 milliards de FCFP de fonds propres. Mais comment trouver des investisseurs en défiscalisation prêts à investir en novembre 2020 dans le secteur aérien avec un risque de remise en cause de l'avantage fiscal ?

Le secteur de l'hôtellerie et du tourisme sont également touchés. Comment rassurer les investisseurs métropolitains et les bailleurs de fonds sur le fait qu'un grand nombre d'entreprises hôtelières ou touristiques calédoniennes reposent majoritairement sur un tourisme local et partiellement sur un tourisme international ? Il est pourtant urgent de continuer à accompagner les projets qui peuvent s'équilibrer sur une clientèle locale et qui permettent ainsi de créer ou maintenir des emplois locaux dans un contexte moins affecté par la Crise que celui des grands hôtels internationaux.

Mesures envisagées :

- Enjoindre les administrations métropolitaines et locales à faire preuve de bienveillance et de compréhension et d'assouplir, au moins temporairement, les critères de remise en cause des aides fiscales durant la période de crise,
- Conforter les investisseurs fiscaux, grâce à ces assouplissements, qu'investir en défiscalisation dans un avion pour AIRCALIN ou dans un projet hôtelier en Nouvelle-Calédonie n'implique pas forcément pour eux un accroissement du risque de remise en cause de l'avantage fiscal, dès lors que le modèle économique à long terme des entreprises concernées n'est pas remis en cause. (Concrètement l'administration fiscale pourrait surseoir temporairement à la remise en cause de l'avantage fiscal octroyé pour les investissements aidés tant que certains critères objectifs tels que ratio financier ou ratio de performance du porteur du projet ne reviendraient pas à des niveaux standards d'avant la crise.)



3. Difficultés à réaliser les programmes d'investissement dans les délais prévus.

La crise du Covid-19 impacte également les fournisseurs des programmes d'investissements ainsi que leurs sous-traitants.

La plupart des centres de production européens ou asiatiques, de même que leurs sous-traitants, sont entrés en crise du fait du Covid 19. Leurs programmes de fabrication et de livraison ont subi depuis, d'importants décalages de calendrier, sans parler du rattrapage nécessaire de la production durant les périodes de confinement. Dans ce contexte, les importateurs locaux d'équipements ont vu leurs stocks fondre et les délais de réassort sont considérablement allongés quand ils ne sont pas aléatoires.

Le secteur du transport maritime et aérien a également été touché par des réductions. Les transitaires confirment que les volumes transportés sont en baisse et qu'en raison de la crise, il y a moins de marchandises importées en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, les mesures sanitaires ont mis un coup d'arrêt aux déplacements professionnels. Or la Nouvelle-Calédonie dépend étroitement du savoir-faire de spécialistes établis en dehors du territoire. Comment étudier un projet, quand les ingénieurs et spécialistes du secteur ne peuvent se rendre en Nouvelle-Calédonie ? Comment assurer l'installation et la mise en service d'équipements complexes quand les techniciens spécialisés sont soumis à quatorzaine ou, sur dérogation, à des périodes limitées de temps, dans un cadre contraignant et coûteux ?

Exemples :

Un chantier asiatique auquel ont été commandés et en partie payés, des chalands pour le transport de minerai de nickel de la société SMGM, ne peut plus produire ces chalands dans les délais. Faut-il annuler la commande, accepter un report sine die ? Comment continuer à faire fonctionner le service quand il était prévu de recevoir ces chalands au plus tard en début d'année prochaine ?

Dans le secteur de la logistique, une plateforme spécialisée est actuellement en phase de construction et son installation nécessite la venue de techniciens sur plus de 30 jours. Comment convaincre une entreprise européenne d'envoyer des techniciens spécialisés qui sont très chers et très demandés s'ils doivent effectuer, en plus de leur mission, un séjour de quinze jours à l'hôtel ? A supposer qu'un fournisseur accepte, comment l'entreprise locale peut-elle assumer ce surcoût ?

Mesures proposées :

- Demander aux administrations de faire preuve de bienveillance et d'assouplir l'ensemble des délais administratifs contraignants durant la période de crise,
- Assouplir les mesures de quarantaine y compris lorsque des techniciens spécialisés doivent rester sur site plus de 30 jours. Si une mesure est considérée comme valable 30 jours, sa reconduction sur une seconde période de 30 jours n'est peut-être pas de nature à remettre en question la politique sanitaire de la Nouvelle-Calédonie ?
- Créer au sein du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, une cellule ayant le pouvoir d'analyser rapidement les situations particulières, avec pouvoir de déroger de manière légale aux contraintes administratives trop fortes durant la période de crise.

Conclusion :

La situation engendrée par la crise du Covid-19 appelle un choc de conscience de la part des administrations, organismes financiers et de l'ensemble des acteurs qui délivrent les accords et autorisations nécessaires à la réalisation des investissements productifs des entreprises.

Durant cette période particulière, ces administrations et acteurs ont un rôle sociétal fondamental à jouer.

Par l'accélération du traitement des dossiers et une application mesurée, au cas par cas, des contraintes ou délais réglementaires imposés aux porteurs de projets, elles peuvent contribuer à rassurer les investisseurs fiscaux, à sauver des projets d'investissement et à permettre leur réalisation.

La sonnette d'alarme est tirée. Il y va de l'avenir et dans certains cas de la survie des entreprises calédoniennes, ainsi que des emplois qu'elles pourront maintenir ou créer grâce à leurs nouveaux investissements.

Il est urgent pour notre territoire que tous les acteurs et administrations concernés prennent conscience de la situation et qu'ils réagissent collectivement pour **accompagner de manière rapide et bienveillante les rares entreprises qui investissent encore en Nouvelle-Calédonie.**

Le Président du MEDEF-NC **Samuel HNEPEUNE** ;

La 1ère Vice-Présidente, **Mimsy LA SELVE** ;

Le Président de Commission Economie-Fiscalité, **Guillaume BENOIT**

Et **Yves DORNER** de la société I2F.